



Programme d'adhésion de hockey récréatif pour adultes



Brochure d'information pour les joueurs

CARHA Hockey est un organisme national de sport sans but lucratif qui offre des ressources et des avantages au marché du hockey récréatif pour adultes (anciens joueurs et sans contact) au Canada. Depuis 1975, CARHA Hockey offre des programmes et des services à des hockeyeurs pour s'assurer qu'ils tirent le meilleur parti de la pratique de leur sport. Voici un aperçu des programmes et des services offerts par CARHA Hockey :

Localisateur de tournois

- ✓ Trouvez l'un des plus de 500 tournois soutenus par CARHA Hockey

Participez à l'un des grands événements sanctionnés par CARHA Hockey

- ✓ La [Coupe du monde de CARHA Hockey de 2020](#) (Richmond, BC)
- ✓ Le tournoi de hockey [Pacific Cup](#) (à Victoria, en Colombie-Britannique)
- ✓ Le tournoi de hockey [Pat Curran Mémorial](#) (à Ottawa, en Ontario)

Vous cherchez une ligue de hockey?

- ✓ Laissez CARHA Hockey vous aider à trouver une ligue, une équipe ou une séance de hockey non organisé ou de hockey improvisé masculine, féminine ou mixte dans votre région

Localisateur d'arénas

- ✓ Trouvez un aréna n'importe où au Canada pour jouer

CARHA Hockey vous protège grâce à un régime d'assurance de hockey!

- ✓ Assurance responsabilité de 10 millions de dollars
- ✓ Protection en cas d'accident de sport sur la glace
- ✓ Votre couverture est transférable à toute autre équipe dans laquelle vous jouez ou ligue que vous organisez inscrite auprès de CARHA Hockey

CARHA HOCKEY ASSURE VOTRE PROTECTION

CARHA Hockey est en partenariat avec Dan Lawrie Insurance Brokers qui offrent l'un des programmes de hockey les plus abordables disponibles. Avantages CGL et accidents sont à la fois par la Compagnie d'Assurance Everest du Canada et sont soumis aux termes et conditions de la police d'assurance en vigueur réelles pendant la période de participation.

CARHA  HOCKEY

Suite 610, 1420 Blair Place, Ottawa, ON K1J 9L8

Tel: (613) 244-1989 / (800) 267-1854 • Fax: (613) 244-0451 / (866) 345-1975

hockey@carhahockey.ca

carhahockey.ca

Étant donné qu'il y a des risques associés à la pratique du hockey, il se peut que vous vous blessiez ou qu'une autre personne se blesse en jouant. Par conséquent, que vous jouiez dans une ligue ou que vous fassiez partie d'une équipe indépendante ou d'un groupe de hockey non organisé, CARHA Hockey veille à ce que vous soyez assuré pendant que vous pratiquez votre sport. Votre couverture est en vigueur pendant une année complète, du 1^{er} octobre au 30 septembre chaque année. Vous avez également la possibilité de profiter de votre couverture avec d'autres ligues ou équipes inscrites auprès de CARHA Hockey sans frais supplémentaires.

L'**assurance responsabilité civile entreprise** vous protège advenant le cas où une action en justice est intentée contre vous en lien avec le hockey. L'assurance responsabilité civile entreprise vous protège jusqu'à hauteur de 10 000 000 \$ par incident. Veuillez noter que les incidents considérés comme étant de nature criminelle ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile entreprise.

La **protection en cas d'accident de sport sur la glace** couvre les blessures corporelles et aux dents que vous pourriez subir sur la glace en jouant au hockey.

PROTECTION EN CAS D'ACCIDENT DE SPORT SUR LA GLACE

Voici quelques-unes des nombreuses garanties pour les blessures corporelles et aux dents qui vous sont offertes.

ASSURANCE - HOCKEY	
Assurance de responsabilité civile	JUSQU'À 10 000 000 \$ par incident
Assurance-responsabilité pour les directeurs et administrateurs	JUSQU'À 5 000 000 \$ par incident
Assurance de responsabilité locative	JUSQU'À 5 000 000 \$
Erreurs et omissions	JUSQU'À 2 000 000 \$
Perte d'un membre	JUSQU'À 20 000 \$
Garantie en cas de décès par accident (lié directement au hockey)	JUSQU'À 20 000 \$
Médicaments sur ordonnance, infirmière autorisée, transport en ambulance autorisé (blessure liée au hockey)	JUSQU'À 5 000 \$
Soins psychologiques	JUSQU'À 5 000 \$
Membres artificiels	JUSQU'À 3 000 \$
Assurance-soins dentaires pour les joueurs (masque intégral de protection pas de bouche garde obligatoire)	JUSQU'À 2 000 \$
Assurance-soins dentaires pour les joueurs (demi-visière et protège-dents)	JUSQU'À 1 500 \$
Couverture dentaire pour les gardiens de but (masque agréé CSA, masque intégral de protection - pas de bouche garde obligatoire)	JUSQU'À 2 000 \$
Assurance-soins dentaires pour les arbitres (demi-visière pas de bouche garde obligatoire)	JUSQU'À 2 000 \$
Physiothérapeute	JUSQU'À 750 \$
Chiropraticien	JUSQU'À 750 \$
Ostéopathie / Acupuncture	JUSQU'À 750 \$
Neuropsychologie	JUSQU'À 750 \$
Massage / thérapie du sport (50 \$/séance)	JUSQU'À 750 \$
Appareils auditifs, béquilles, attelles, plâtres, appareils orthopédiques, bandages herniaires, orthèses (doit être prescrit par un médecin médical autorisé)	JUSQU'À 750 \$
Garantie en cas de fracture	JUSQU'À 500 \$
MRI privée	JUSQU'À 750 \$
Transport spécial jusqu'à \$250 par jour	JUSQU'À 1 000 \$
Garantie en cas de deuil	JUSQU'À 1 000 \$
Montant pour compassion	JUSQU'À 500 \$

Toutes les prestations versées en vertu du contrat d'assurance de CARHA Hockey sont fournies par la Compagnie d'Assurance Everest du Canada et sont assujetties aux conditions et modalités de la police d'assurance en vigueur pendant la période de participation.

Comment présenter une demande d'indemnité à la suite d'un accident de sport sur la glace : Les joueurs qui se blessent sur la glace en jouant au hockey peuvent présenter une demande d'indemnité en remplissant le [formulaire de demande d'indemnité pour accident de sport](#) ou en communiquant avec le bureau de CARHA Hockey. L'indemnité accordée sera établie en fonction des modalités du régime d'assurance.

- Les formulaires de demande d'indemnité doivent être signés par l'organisateur de la ligue ou le représentant de l'équipe.
- Les formulaires de demande peuvent être envoyés par télécopie ou e-mail ainsi que les reçus.
- Les formulaires de demande d'indemnité doivent être présentés dans un délai de **90 jours suivant la blessure**. Les demandeurs d'indemnité peuvent soumettre des reçus pour une période allant jusqu'à un an (1) après la date de la blessure.
- Les joueurs sont admissibles aux indemnités à condition d'avoir consulté un médecin ou un dentiste dans les **30 jours suivant la date de la blessure**.
- La protection pour les blessures aux dents en cas d'accident sur la glace ne s'applique à l'ensemble des dents naturelles saines qu'à condition qu'un équipement de protection du visage minimal ait été porté. Le régime d'assurance permet également les couronnes, les facettes et les structures de soutien. Les dents recouvertes sont couvertes par le régime d'assurance pourvu qu'elles ne soient pas amovibles.
- La protection pour les blessures corporelles en cas d'accident sur la glace doit faire l'objet d'une prescription d'un médecin.
- Les joueurs sont admissibles à 100 % de la protection pour les accidents de sport, et il n'y a pas de franchise. L'assurance est la police de première ligne pour les joueurs qui n'ont aucune forme d'assurance. L'assurance est une police de deuxième ligne pour les joueurs qui ont une assurance à leur travail ou autrement.
- Veuillez noter que les demandes d'indemnité sont traitées par les courtiers avec lesquels CARHA Hockey fait affaire dans un délai de 10 à 15 jours.

Avis important : CARHA Hockey et les compagnies d'assurance avec lesquelles il fait affaire désapprouvent la consommation d'alcool et de drogues lors de la pratique du hockey. Lors de tels cas, les protections prévues par votre régime d'assurance pourraient ne pas s'appliquer.

Grossesse : CARHA Hockey encourage la participation des femmes enceintes qui souhaitent jouer au hockey récréatif pour adultes. Pour des raisons de sécurité, CARHA Hockey recommande toutefois aux femmes enceintes de consulter leur médecin avant de jouer au hockey. Veuillez noter que le régime d'assurance ne couvre pas les blessures ayant des répercussions sur le terme ou le fœtus d'une femme enceinte.

[Veuillez communiquer avec les employés de CARHA Hockey ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements](#)

Karen Hodgson
Programmes d'adhésion
khodgson@carhahockey.ca

Angelina Fonzo
Demandes d'indemnité pour les accidents de sport
afonzo@carhahockey.ca